

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

2023 - 02

- Vu** le code de l'Education,
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 25 juin 2019 portant nomination de Madame Sandrine CLOAREC dans l'emploi de Directrice générale du CROUS de Reims,
- Vu** l'arrêté de nomination en date du 22 novembre 2022 de Madame Sandrine Magnier-Carlier,

La Directrice générale du C.R.O.U.S. de REIMS soussignée, donne délégation de signature à :

Madame Sandrine MAGNIER-CARLIER
Directrice-adjointe

Pour signer :

- Demande de congés
- Déclarations d'accident du travail
- Actes judiciaires : dépôt de plainte et constitution de partie civile

En l'absence de la directrice générale :

Courriers

- Tous les courriers traités par les services à l'exception :
 - de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et locales
 - aux Recteurs d'académie, de l'ESRI et de Région académique
 - de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale

Relations avec les étudiants

- Attestation de bénéficiaire ASAA
- Aide spécifique ponctuelle et annuelle

Relations avec les administrations

- Certificat administratif d'ordre de reversement
- Grilles de saisie des ordres de reversement hors assiduité
- Liste d'ordre de reversement issus des contrôles d'assiduité
- Bordereau d'envoi des rétablissements de crédits à la Division des Budgets Académiques du Rectorat
- Bordereau de liquidation des BCS

Gestion des personnels administratifs

- Billets de congés annuels SNCF
- Situations de congés (maladie, maternité, arrêt de travail)

Gestion des personnels ouvriers

- Arrêtés de bonification
- Billets de congés annuels SNCF

Attestations destinées aux intéressés ou aux services administratifs de toute nature

- Emplois
- Salaires
- Exercice
- Charges patronales
- Toutes pièces justificatives annexées aux journaux de paies
- Ordres de dépenses

Actes d'ordonnancement

- Bons de commande concernant le ou les comptes budgétaires gérés par le service jusqu'à 50 00€ HT
- Prise en charge de factures (certifier le service fait)
- Etats des droits constatés relatifs à la demande de paiement

Le délégataire signera tous les actes administratifs et toute la correspondance indispensable à la bonne marche du CROUS.

La présente délégation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cas où le délégataire changerait d'affectation ou de fonction, la validité de la présente délégation cesserait de plein droit.

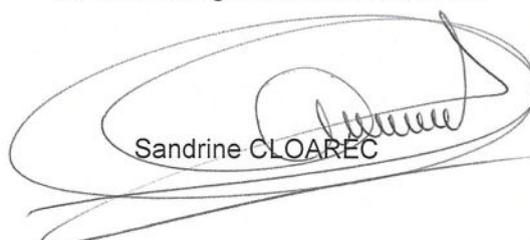
À Reims, le 3 janvier 2023

Signature du délégataire



Sandrine MAGNIER-CARLIER

La Directrice générale du C.R.O.U.S



Sandrine CLOAREC